

Allemagne : le parquet fédéral gangrené par d'anciens nazis après la Guerre

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 7 heures

Entre 1953 et 1959, quelque 75% des fonctionnaires de cette institution judiciaire avaient été membres du parti national-socialiste, selon un rapport publié ce jeudi et commandé par le parquet lui-même.

Une grande majorité des magistrats en poste après la Seconde Guerre mondiale au sein du Parquet fédéral allemand, l'une des plus importantes institutions judiciaires de la République fédérale, étaient d'anciens nazis : telle est la conclusion sans appel d'un rapport présenté ce jeudi. *« Sur le devant de la scène, des juristes hautement compétents (...) et derrière des condamnations à mort et des lois raciales dans lesquelles ils ont été impliqués »,* a résumé la secrétaire d'État auprès du ministère de la Justice, Margaretha Sudhof, insistant sur ces *« contradictions dérangeantes face auxquelles notre pays est longtemps resté aveugle »*.

Dans un rapport de plus de 600 pages baptisé *« La sûreté d'État durant la Guerre froide »*, l'historien Friedrich Kiessling et le juriste Christoph Safferling dressent un constat édifiant : entre 1953 et 1959, quelque 75% des fonctionnaires du Parquet fédéral avaient été membres du parti nazi sous Adolf Hitler. En 1966, parmi les procureurs fédéraux responsables des poursuites pénales, dix sur onze avaient eu leur carte au parti NSDAP, poursuivent les auteurs de ce rapport commandé fin 2017 par le dirigeant du parquet basé à Karlsruhe (sud-ouest), Peter Frank. Et ce n'est qu'en 1992 que le parquet s'est définitivement éloigné de son sulfureux passé avec le départ du dernier procureur impliqué dans le régime nazi.

« Pas de rupture »

« Il n'y a pas eu de rupture, ni même de rupture consciente avec le passé nazi » au sein du parquet fédéral, concluent les experts. *« Le passé nazi a été refoulé, il a été passé sous silence »*, a renchéri Margaretha Sudhof lors de la présentation du rapport. *« La justice et l'administration ont elles aussi eu du mal à se confronter à leur histoire »*. En Allemagne, le parquet fédéral est l'une des autorités judiciaires les plus prestigieuses, compétent dans les affaires de terrorisme et d'espionnage. Avec plus d'une centaine de procureurs, il est *« la figure centrale de la lutte contre la terreur »*, rappellent les auteurs du rapport, soulignant son rôle encore plus prédominant depuis les attentats du 11 septembre 2001 et la menace terroriste islamiste accrue.

Pour étayer leurs travaux, les chercheurs ont pu avoir accès à des dossiers classés secrets ou confidentiels depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le fait que l'Allemagne de l'Ouest ait eu recours à d'anciens collaborateurs du régime nazi dans son administration d'Après guerre est connu de longue date. *«Il n'y a pas eu d'heure zéro'. La tyrannie nazie a été écrasée, oui mais pas une grande partie de ses élites»*, a résumé Margaretha Sudhof. *«La République fédérale a été bâtie par des détenteurs de fonctions sous le régime nazi»*. Ainsi Hans Globke, l'un des plus proches conseillers du chancelier conservateur Konrad Adenauer de 1953 à 1963, fut sous le régime nazi un haut-fonctionnaire à l'origine de l'obligation pour les Juifs en 1938 d'ajouter le prénom Sara ou Israël à leur identité.

«Recyclage»

Mais ces dernières années, une série de recherches historiques ont mis en lumière l'ampleur de ce *«recyclage»*. Ainsi en 2016, un rapport gouvernemental avait jeté une lumière crue sur le fonctionnement du ministère de la Justice. Les recherches menées avaient montré que le nombre d'anciens nazis au sein du ministère n'avait pas baissé après la Guerre... mais augmenté dans les années 50. Cette présence massive s'explique notamment par la nécessité de recourir à des cadres expérimentés pour réorganiser la justice ouest-allemande.

En outre les priorités des Alliés, vainqueurs en 1945, ont vite été chamboulées face à la menace communiste. Après avoir cherché à dénazifier dans l'immédiate Après-guerre, ils ont vu la nécessité de reconstruire un pays en ruine. Ce qui passa souvent par le recours à des fonctionnaires déjà formés et ce peu importe leur implication dans le Troisième Reich. Et ce recours massif à ces anciens nazis a eu pour conséquence de ralentir considérablement les procédures pour juger les crimes nazis, voire de les enterrer. Ainsi l'Allemagne ne s'est mise que très tardivement à juger les anciens responsables des atrocités nazies comme en témoignent ces dernières années une série de procès de nonagénaires ayant exercé dans des camps d'extermination ou de concentration.